



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Paris, le

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES
ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
ATRIUM – 5, PLACE DES VINS DE FRANCE
75 573 PARIS CEDEX 12

NOTE POUR MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENTS DE CDAS

Objet : orientations pour l'action sociale ministérielle en 2020.

P.J. : budget 2020 et répartition des crédits d'actions locales par départements.

L'action sociale ministérielle contribue à la politique de ressources humaines, tant au niveau national que local. Sa pertinence et son adéquation aux besoins revêt une acuité particulière dans le contexte de transformation des services.

La présente note développe les orientations annuelles que vous présenterez en CDAS. En complément, les services de SRH3 veilleront à vous fournir toute autre information utile sur l'avancement des travaux pour vous permettre, avec le concours des délégués, de les relayer et d'y contribuer à votre niveau.

I. LES ELEMENTS DE CONTEXTE

Les transformations des services

Notre action sociale ministérielle doit davantage s'inscrire dans l'accompagnement des transformations.

Une réflexion a été engagée avec les directions générales pour anticiper les besoins, et si nécessaire ajuster les prestations, voire mettre en place des modalités nouvelles, que ce soit en matière de logement, restauration ou aide à la parentalité.

Le cadre budgétaire

Les crédits dédiés à la politique ministérielle d'action sociale portée par le Secrétariat général sont maintenus dans le PLF 2020 au niveau de 2019 soit (tous titres confondus) 116 M€ en AE et CP¹, hors masse salariale des agents qui la mettent en œuvre.

Ce montant représente à lui seul 1,7% de la masse salariale des ministères, auquel viennent s'ajouter les crédits consacrés par les directions, à la restauration principalement, les œuvres sociales de la douane (Masse des douanes et ODOD) et des mutuelles.²

¹ pour mémoire, depuis 2019 l'avance de la part salariale pour l'attribution des titres-restaurants n'est désormais plus comptabilisée dans le budget

La part dédiée aux crédits d'action locale (CAL) est également maintenue au niveau de 2019, avec un montant de 4,8 M€. Cette dotation est établie en tenant compte de la réalité des effectifs actifs, retraités et enfants comptabilisés chaque année dans les départements. Par ailleurs, 0,1 M€ seront destinées au fonds d'innovations locales.

La mise en réserve budgétaire appliquée aux crédits est de 6%. Il s'agit d'une mesure de précaution dont la levée sera examinée à l'automne. A ce stade, les dépenses devront être organisées sur la base de 94% de la dotation globale allouée (cf. ventilation jointe).

II. LES CHANTIERS POURSUIVIS EN 2020 AU NIVEAU NATIONAL

Nos politiques d'action sociale doivent être plus efficaces et mieux s'adapter aux besoins des agents et aux évolutions.

C'est le sens des chantiers engagés depuis 2018 et qui vont se poursuivre en 2020 :

- adapter le contenu des prestations et améliorer leur visibilité ;
- optimiser le fonctionnement et la gouvernance des opérateurs associatifs ;
- améliorer l'articulation des échelons de mise en œuvre.

S'agissant des prestations, l'enquête nationale menée en 2019 auprès des agents³ a fait apparaître en tête des préoccupations des agents la protection complémentaire santé, suivie de la restauration et des difficultés personnelles.

La politique en matière de restauration doit donc rester un axe fort et tendre vers une harmonisation des conditions de restauration des agents sur le territoire, tant en termes de prix que de qualité. Cela constitue un volet important des travaux à poursuivre sur les missions des opérateurs de l'action sociale, et sur l'organisation et le fonctionnement du réseau.

En matière de logement, qui reste une préoccupation importante, le contexte des réorganisations doit conduire à s'interroger sur les adaptations à envisager pour accompagner les situations de mutation géographique et de double résidence induites le cas échéant.

En matière d'aide à la parentalité, un effort particulier a été fait en 2019 sur les réservations de berceaux, avec à la fois une augmentation du nombre de berceaux réservés et de nouvelles modalités de marché pour mieux cibler les situations prioritaires, compte tenu des moyens mobilisés.

En matière de vacances loisirs, les audits conduits en 2019 ont mis en relief la nécessité d'une mise à niveau du parc confié à EPAF et d'une modernisation de l'offre de séjours. Il s'agira d'un volet important du chantier conduit sur l'amélioration du contenu des prestations et de l'efficacité de leur mise en œuvre.

La communication en direction des bénéficiaires restera également un axe fort de ces chantiers, en valorisant le portail internet dédié à l'action sociale ministérielle mis en place en 2019.

² cf rapport du CGEFI de décembre 2018 sur l'organisation des opérateurs de l'action sociale ministérielle à Bercy

³ cf compte rendu du groupe de travail du CNAS du 18 septembre 2019

III. LES AXES ET PRIORITES AU NIVEAU LOCAL

Il vous appartient de relayer dans les CDAS les orientations et préoccupations de la politique nationale en impulsant au niveau local des actions qui permettent de la concrétiser en fonction des contextes locaux.

A cet effet, vous pourrez vous appuyer sur les résultats locaux de l'enquête de 2019 qui ont été communiqués au délégué de votre département. Un bilan sera fait par ailleurs de la mise en œuvre des actions innovantes qui ont reçu un financement exceptionnel dans le cadre du FIL, avant lancement d'une nouvelle opération.

Il sera également important que vous organisiez un échange dans le cadre de vos CDAS autour du rapport de la mission confiée à Madame Catherine Walterski, qui a été présenté en groupe de travail du CNAS le 3 décembre 2019, et puissiez nous en faire un retour.

Ce rapport met notamment en lumière une certaine disparité dans l'offre et les modalités de mise en œuvre de l'action sociale ministérielle. Y remédier constitue un des objectifs des travaux que nous allons continuer de mener sur l'organisation des opérateurs et du réseau dans le cadre du dialogue social national.

Dans ce même souci, afin de permettre de mieux accompagner l'aménagement d'espaces de restauration et convivialité dans les services, la participation financière du Secrétariat général ne sera plus imputée aux crédits d'action locale mais sur les crédits de restauration.

Une attention particulière continuera par ailleurs d'être apportée, en liaison avec vous et vos délégués, aux conséquences des évolutions du schéma de transport des colons EPAF.

Je vous remercie de votre engagement et votre appui pour valoriser, au plan local, la politique d'action sociale conduite en faveur de tous les agents de nos ministères et impulser un débat constructif entre les différents acteurs locaux.

La Secrétaire générale

Marie-Anne BARBAT-LAYANI